

Assemblée fédérale

Le 11 décembre 1947, l'Assemblée fédérale (chambres réunies) a constitué le Conseil fédéral pour la trente-troisième législature (du 1^{er} janvier 1948 au 31 décembre 1951).

Sont élus membres du Conseil fédéral:

MM. Philipp *Etter*, de Menzingen;
 Enrico *Celio*, d'Ambri;
 Eduard *de Steiger*, de Berne;
 Karl *Kobelt*, de Marbach;
 Ernst *Nobs*, de Seedorf (Berne) et Zurich;
 Max *Petitpierre*, de Neuchâtel et Couvet;
 Rodolphe *Rubattel*, de Villarzel, en remplacement de M. Stampfli, démissionnaire.

M. *Celio* est élu président de la Confédération et

M. *Nobs*, vice-président du Conseil fédéral pour 1948.

M. Oskar *Leimgruber*, de Fribourg et Herznach, est confirmé dans ses fonctions de chancelier de la Confédération pour la nouvelle législature.

M. Hermann *Kistler* est élu *président* et M. Emil *Nietlispack* vice-président du Tribunal fédéral des assurances pour 1948 et 1949.

La session d'hiver a été close mercredi 17 décembre 1947.

Le résumé des délibérations paraîtra prochainement comme annexe à la *Feuille fédérale*.

La session de printemps s'ouvrira le 8 mars 1948.

A l'ouverture de la séance de l'Assemblée fédérale (chambres réunies), M. Picot, président de l'Assemblée fédérale, prononça le discours suivant:

Messieurs les conseillers fédéraux,
 Messieurs les députés,

C'est avec un sentiment de vif regret que le pays tout entier a appris le 20 novembre dernier la décision irrévocable prise par M. le conseiller fédéral Stampfli de ne pas accepter une réélection lors du renouvellement, en décembre 1947, des mandats des conseillers fédéraux. En face de l'effort exceptionnel fourni par M. Stampfli depuis 7 ans et 4 mois et en face des motifs invoqués par lui, ses collègues ont dû s'incliner devant sa décision, et aujourd'hui, au nom de l'Assemblée fédérale unanime, j'ai la tâche à la fois lourde, mais aussi belle et honorable, de dire à celui qui part notre grande reconnaissance et celle du pays tout entier.

Walter Stampfli — que d'aucuns se sont acharnés à nommer Stämpfli, confondant ainsi un Soleurois avec un Bernois — est né en 1884 à Büren dans le Jura soleurois, fils d'un instituteur du canton qui s'occupait aussi d'un petit domaine agricole. Il étudia l'économie politique à Zurich et à Göttingue, membre de la société d'étudiants Helvetia. Il fut rédacteur du journal *Oltener Tagblatt* en 1908 et les années suivantes.

En 1921 il entra au service des fonderies von Roll. Dès 1929 il y assumait les fonctions de directeur.

Député au Grand conseil dès 1912, conseiller national dès 1931, M. Stampfli, au moment où la guerre de 1939 éclate, montre aux chambres à la fois le profil d'un militant radical, bouillant et vif, rédacteur de rapports bien construits et bien documentés, et aussi celui d'un chef de la grande industrie suisse versé dans tous les problèmes sociaux que pose la gestion de nos usines.

Les événements devaient donner à cette figure un relief beaucoup plus prononcé sur un champ d'action infiniment plus vaste.

En été 1940, M. Hermann Obrecht, qui s'est usé à la peine au Conseil fédéral depuis 1935, donne sa démission. L'Assemblée fédérale est convoquée en session extraordinaire le 18 juillet 1940. M. Stampfli est élu par 142 voix au premier tour contre 51 voix à M. le conseiller d'Etat Wenk, de Bâle, et 15 voix au Dr Köchlin, de Bâle également.

L'époque est tragique. La France a succombé sous les coups des armées allemandes. Elle a signé l'armistice avec le III^e Reich et avec l'Italie. L'Angleterre poursuit seule la lutte. La Suisse est entourée par l'Axe et ne peut plus communiquer avec le reste du monde que par la petite ligne Eaux-Vives-Annemasse qui va en France libre et qui est encombrée. M. Stampfli va se trouver en face d'une tâche urgente écrasante. A l'intérieur il faut encourager la production agricole et industrielle pour assurer le ravitaillement du peuple par les forces mêmes du pays. Devant une disette menaçante il faut organiser le rationnement. A l'extérieur il faut maintenir les relations économiques possibles. Sur le plan social, il faut lutter pour éviter le renchérissement et maintenir les bonnes relations du patronat et des ouvriers.

Le cadre est déjà donné par le travail de M. Obrecht, mais il faut maintenant tout renforcer ou adapter à une situation nouvelle que la Suisse n'a connue ni à la guerre de 30 ans, ni en 1870—1871, ni en 1914—1918.

C'est l'économie de guerre avec les rationnements constamment renforcés, c'est le plan Wahlen, c'est le succès de l'accord germano-suisse de 1941 qui permet à la Suisse de commercer encore avec les Alliés pour 15 pour cent de son exportation.

Mais ce n'est pas tout. Le nouveau conseiller fédéral devient le chef de ce département éléphantiasique qui unit sous une seule tête ces organismes qui, à l'étranger, forment en général trois ministères, celui de l'agri-

culture, celui du commerce, celui du travail et des assurances sociales. A côté de cela il y a l'économie de guerre, la politique générale du Conseil fédéral, la vie politique.

M. Stampfli nous a raconté avec une belle simplicité qu'en cet automne 1940 il a pu douter de lui-même, trembler devant la tâche trop lourde et se demander s'il persévérerait. C'étaient les sentiments d'un homme de cœur conscient de la réalité et désireux de remplir son devoir en profondeur et non en surface.

Personne n'a souffert de ces luttes intimes si ce n'est celui qui les a vécues. Au contraire, peu à peu le gouvernement, les chambres, le pays — les amis comme les adversaires — ont vu se dessiner la puissante personnalité d'un grand magistrat, d'un véritable homme d'Etat.

Et maintenant, après sept ans, c'est la nation entière qui s'incline devant le conseiller fédéral Stampfli avec respect et avec un sentiment de profonde gratitude. Il prend rang, sur pied d'égalité, avec ses deux prédécesseurs au département de l'économie publique, Edmond Schulthess, Argovien, qui le dirigea 22 ans de 1912 à 1935, et Hermann Obrecht, Soleurois, qui le dirigea de 1935 à 1940. Le premier, juriconsulte, diplomate, manœuvrier, est riche en initiatives, le vrai créateur de l'instrument départemental à trois têtes. Le second est un magnifique administrateur, un homme sachant prévoir et auquel la Confédération doit d'avoir abordé la guerre avec des armes économiques bien fourbies. Le troisième est doué de la capacité de travail qu'il faut pour une époque de démesure dans les tâches de l'Etat. Il est doué de la volonté ferme qu'il faut avoir pour tenir le gouvernail en des heures qui seront les plus difficiles que la Suisse ait connues depuis 1848. Tous trois apparaissent comme de grands citoyens suisses qui, sans compter, ont donné toutes leurs forces, tout leur cœur à un travail de titan.

Le conseiller fédéral Stampfli apparut le jour de son élection comme un représentant de la grande industrie et le parti socialiste lui opposa un candidat pour marquer une certaine distance.

Aujourd'hui, chacun reconnaît que l'industriel sut déshabiller le vieil homme et prendre une position impartiale dans la lutte réciproque des grands groupements d'intérêts matériels, si vive en Suisse. Entre les agriculteurs, les fonctionnaires, les ouvriers syndiqués, les associations patronales, le Vorort et les banques, Stampfli fut l'homme de l'intérêt national. Il fut celui qui savait que la somme des intérêts particuliers n'est pas égale à l'intérêt général et qui sut mener l'économie en pensant au bien-être de tous et au salut de l'ensemble. Il livra la bataille pour les solutions favorables à la communauté avec une manière bien à lui, originale et qui devait réussir. Il ne se contenta pas de faire à Berne figure d'arbitre siégeant sur les hauteurs de l'Olympe. Il se mit en face de tous les revendiquants de la Confédération en posture de lutteur et il ne craignit jamais de livrer bataille pour obliger telle ou telle partie à rectifier son front. Ses coups de

boutoir resteront célèbres. Chacun peut en avoir reçu. Mais personne ne lui en garde rigueur, car tout homme intelligent doit reconnaître que la lutte a été livrée avec un magnifique désintéressement pour amener une décision et faire aboutir une solution efficiente et d'intérêt général.

La force de M. Stampfli est indéniable, mais c'est une force bienveillante qui a inspiré le respect à ses opposants. Et l'homme d'Etat dynamique, baigné dans la réalité, vigoureux, fort comme un arbre de nos montagnes, a sans doute mieux mené la grande nef de l'Etat que s'il avait cherché en style d'académie à définir les tâches de l'Etat et des divers organes économiques pendant que la tempête faisait rage dans la nuit. Et son œuvre de ces trois dernières années, sa grande victoire du 6 juillet 1947, nous prouvent qu'au milieu des conférences économiques, des batailles parlementaires, des négociations internationales, le magistrat n'a pas perdu de vue les lignes directrices de la politique générale de son pays.

Combien se seraient découragés en face de la toile de Pénélope des articles économiques, esquissés en 1934 par M. Schulthess, travaillés à fond par M. Obrecht, ses experts, les commissions des chambres et le parlement, et finalement mis à coin, à cause de la guerre, malgré le vote des conseils de septembre 1939. Stampfli n'a pas désespéré et dès 1943 il s'est mis à la tâche, écartant dans de longues séances de commissions des Etats et du National toutes les suggestions qui pouvaient nuire à son projet. Avec acharnement il s'est battu pour une phrase ou un mot, voulant conserver au peuple suisse la liberté de l'économie tout en lui demandant les sacrifices qu'exige la communauté. Un succès inattendu a récompensé ses efforts.

Il en a été de même pour l'assurance-vieillesse et survivants, dont il a choisi et l'heure et l'ampleur et qui a triomphé le 6 juillet par 800 000 voix contre 200 000, Tessin et Genève donnant en pour-cent la plus forte majorité de « oui ». Au soir du 6 juillet, le conseiller fédéral a pu d'un regard réaliser la grandeur de l'œuvre de ses sept années de consulat, de ses sept années où il fut toujours au travail, toujours sur la brèche. Il a pu voir qu'aux moments les plus durs de la guerre il avait sauvé l'économie nationale, assuré le ravitaillement et le travail de la nation. A l'aube d'une paix incertaine, il a pu voir le peuple adopter ses deux enfants: une meilleure constitution économique et une grande œuvre de concorde et de progrès social.

Monsieur le conseiller fédéral,

Ce parlement, qui vous a vu œuvrer à ses séances avec tant de fougue, de talent et de patriotisme, se lève unanime pour vous dire, d'un seul cœur, que vous avez bien mérité de la patrie.

Assemblée fédérale

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1947
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.12.1947
Date	
Data	
Seite	1001-1004
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 997

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.